



PARTHENAY
Le 17 juin 2024

Championnat par Équipes Saison 2024/2025

Les consignes pour la transmission des résultats

À l'issue de la rencontre, après la signature des deux capitaines et du juge-arbitre, la répartition des feuillets de la feuille de rencontre s'effectue ainsi :



La version officielle de GIRPE pour cette saison est la dernière version se trouvant sur le site de la FFTT ou bien mettre à jour la version existante sur cote ordinateur

Le club recevant est responsable de la tenue de la feuille de rencontre et de la remontée des résultats dans SPIDv2, y compris si la rencontre est juge-arbitrée.

Le fichier « rpe » de l'application GIRPE correspondant à la rencontre doit être conservé par le club recevant en cas de demande de la Commission Sportive Régionale (problème, réclamation ou litige ...).

À l'issue de la rencontre, après la signature des deux capitaines et du juge-arbitre, la répartition des feuillets de la feuille de rencontre s'effectue suivant les cas ci-dessous.

1.1 Feuille gérée avec GIRPE et remontée dans SPIDv2 (avec les signatures)

- À la demande : une feuille à l'équipe recevant et une feuille à l'équipe adverse.
- Rien d'autre à faire.

1.2 Feuille gérée avec GIRPE et non remontée dans SPIDv2 :

- Si pour une raison quelconque le club recevant ne réussit pas à remonter la feuille, il doit réessayer dans le weekend et au pire il peut adresser le fichier « .rpe » du classeur GIRPE à cd79-fftt@orange.fr qui remontera la feuille pour le club dès le lundi matin.
- Une feuille (recto-verso) à l'équipe recevant et une feuille (recto-verso) à l'équipe adverse.

1.3 Feuille gérée manuellement à titre exceptionnel :

- Le recto et le verso de la feuille de rencontre doivent être envoyés à la Commission Sportive Départementale par l'équipe recevante, quel que soit le résultat de la rencontre. Ils doivent être postés au plus tard le lundi qui suit la rencontre. La Commission sportive Départementale ne prend en considération que le cachet de la poste figurant sur l'enveloppe, c'est pourquoi il vous est conseillé de poster votre courrier dès le samedi ou le dimanche **à l'adresse suivante : CD79, 2 rue Jean GIONO 79200 PARTHENAY.**
- Un feuillet sera conservé par l'équipe recevant et un feuillet sera remis à l'équipe adverse.
- Le club recevant doit saisir les résultats dans SPIDv2 (saisie des scores de chaque manche).
- La saisie dans SPID doit être faite au plus tard le dimanche avant 20h00.



Comité Départemental de Tennis de Table
2, rue Jean Giono, 79200 PARTHENAY
Tel : 05.49.64.15.34 Email : CD79-FFTT@orange.fr – Site Internet : www.cc-parthenay.fr/CD79FFTT

Facebook : <https://www.facebook.com/tennisdetabledeuxsevres/>

Ne pas jeter ce document, triez le pour qu'il puisse être recyclé





PARTHENAY
Le 17 juin 2024

Consignes pour les poules incomplètes :

Quand votre équipe rencontre "l'exempt" de la poule, vous devez entrer dans GIRPE votre composition d'équipe (obligatoire sous peine de sanction).

En cas de problème avec GIRPE, vous devez envoyer le jour même de la rencontre un mail au comité (cd79-fftt@orange.fr et cddeuxsevestt@gmail.com) en indiquant la division, la poule et la composition de votre équipe avec : Numéros de licence, Nom et Prénom des 4 joueurs.

A savoir :

Le règlement sportif du Championnat par équipes est disponible sur le site [www. http://cd79fftt.cc-parthenay.fr/](http://cd79fftt.cc-parthenay.fr/) rubrique « REGLEMENTS » puis « Championnats/équipe ».

Petits rappels :

- Pas de limite du nombre de féminine dans les équipes
- Plus de limitation des classements dans toutes les divisions départementales
- Balles plastiques obligatoire et de même marque sur toute la durée de la rencontre
- 2 règlements fédéraux qui sont méconnus des clubs :

Règlements Généraux FFTT

IV.202 - Les bases du classement

IV.202.2 - Quand deux joueurs sont dans l'aire de jeu, il y a transfert de points entre les deux joueurs, que la partie aille ou non à son terme (c'est-à-dire notamment en cas d'abandon au cours de la partie). **[partie dite NORMALE dans SPID]**

Quand un des deux joueurs ne se présente pas dans l'aire de jeu, il perd les points qu'il aurait dû perdre s'il avait participé et perdu cette partie. Son adversaire n'est pas crédité des points qu'il aurait pu gagner. Ceci ne concerne que la première partie non jouée, s'il s'agit d'une partie de simple. **[partie avec le statut ABANDON dans SPID]**

Règlements sportifs 2023

II.112 - Règles de qualification des joueurs (brûlage)

II.112.1 - Règles générales

Dans le cas d'une formule de championnat par équipes à trois ou quatre joueurs, lors de la 2e journée de la phase, une équipe ne peut pas comporter plus d'un joueur ayant disputé la 1re journée de la phase dans une équipe de numéro inférieur.

La qualification de tout joueur est à reconsidérer après chaque journée à laquelle ce joueur a participé

II.601 - Principes

II.601.3 – Dispositions

« - équipe incomplète : si l'on autorise un joueur à être absent, il faut considérer comme joueur absent, soit l'absence d'un nom sur la feuille de rencontre, soit l'absence effective d'un joueur inscrit sur la feuille de rencontre à l'appel de toutes ses parties.»

=> Pour qu'un joueur soit considéré comme présent, il doit à minima rentrer une fois dans l'aire de jeu à l'appel de son nom.



Comité Départemental de Tennis de Table

2, rue Jean Giono, 79200 PARTHENAY

Tel : 05.49.64.15.34 Email : CD79-FFTT@orange.fr – Site Internet : www.cc-parthenay.fr/CD79FFTT

Facebook : <https://www.facebook.com/tennisdetabledeuxsevres/>

Ne pas jeter ce document, triez le pour qu'il puisse être recyclé





PARTHENAY
Le 17 juin 2024

3.5 - DISCIPLINE



3.5.1 - Conseils aux joueurs

3.5.1.3 - Les joueurs peuvent recevoir des conseils à tout moment sauf pendant les échanges, à condition que cela n'affecte pas la continuité du jeu (3.4.4.1); si une personne autorisée donne des conseils illégalement, l'arbitre doit brandir un carton jaune pour l'avertir qu'une autre faute de même nature entraînera son éviction de l'aire de jeu.